

Présentation de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, de la proposition de résolution visant à améliorer la confiance des citoyens envers leur police, en instaurant la médiation dans le traitement des plaintes (55K2264)

Jeudi 10 mars 2022 – Séance plénière

Madame la Présidente,
Chères/Chers collègues,

Ce texte est d'une actualité que l'on ne doit hélas plus démontrer : les relations entre les citoyens et les services publics ont tendance à se tendre comme plusieurs rapports l'illustrent ou même l'actualité.

La police – qu'elle soit fédérale ou locale – n'échappe hélas pas à ce constat.

Or la confiance de nos citoyens – jeunes ou moins jeunes – en nos institutions et le respect mutuel sont des clefs essentielles de notre vie en société. J'ai d'ailleurs, à plusieurs reprises, eu l'occasion de débattre avec la Ministre sur ses initiatives en la matière.

L'établissement d'une telle relation de confiance est essentiel au sein d'un État de droit et contribue grandement au « vivre ensemble ». D'une part, cette relation de confiance contribue au sentiment de sécurité des citoyens dans leur société et leurs relations avec les services publics et d'autre part, celle-ci contribue à instaurer un climat favorable à la réalisation du travail policier, au quotidien.

Les chiffres exposés dans le rapport 2020 du Comité P sont interpellant.

Ils mettent en évidence un accroissement du nombre de plaintes déposées auprès de ce Comité à l'encontre de membres de services de police. On parle d'une augmentation de plus de 17% entre 2019 et 2020.

Ces chiffres reflètent une altération de la relation entre citoyens et policiers. Si ce phénomène est en partie dû à la crise de la COVID-19 et aux mesures restrictives qui s'imposaient pour des raisons sanitaires, il n'en reste pas moins l'on ne peut rester inactif pour l'avenir. Si rien n'est fait, ces tensions entre citoyens et policiers que reflètent ces chiffres sont alors susceptibles de se maintenir après la fin de cette crise de la COVID-19. Cette situation ne peut devenir structurelle, au risque de remettre en cause une relation constituant un pilier de notre vie en société.

C'est pour cette raison que mon Groupe a fait de ce texte sa priorité en commission Intérieur car il vise justement à améliorer la confiance des citoyens envers leur police, en renforçant la

médiation dans le traitement des plaintes au sein de la police intégrée. Ce texte vise surtout à inscrire cette médiation dans l'ADN de nos forces de l'ordre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ceci suppose que les citoyens aient le droit effectif de se plaindre lorsqu'ils estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Outre son droit « classique » de déposer plainte devant une autorité judiciaire en cas d'infraction pénale, le citoyen belge dispose d'autres voies « non judiciaires ». Parmi ces modalités dites « alternatives » face à des faits ne constituant pas un délit mais qui portent atteinte à la confiance mutuelle, nous retrouvons la médiation.

Le principe même de la médiation m'apparaît comme essentiel pour répondre à ce malaise avant qu'il ne soit trop tard et qu'une rupture de confiance entre la société et ses forces de l'ordre ne soit provoquée. La médiation doit permettre de faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations grâce à l'intervention du médiateur qui est neutre, indépendant et impartial.

Le but n'est évidemment pas de se substituer au système judiciaire mais bien de mettre en place une pratique supplémentaire permettant de contribuer à reconstruire le maillage essentiel à notre vivre ensemble dont les forces de l'ordre sont des acteurs centraux, au service des citoyens et de notre État de droit.

La loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale attribue à l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG) la mission de médiation comme mode de résolution d'une plainte non infractionnelle d'un citoyen contre un policier. Force est cependant de constater, qu'à l'heure actuelle, cette possibilité de médiation est largement sous utilisée.

Notre texte entre donc concrètement en résonance avec des recommandations du Comité P, de l'AIG mais aussi dans la ligne des notes d'orientation des Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Le but étant ici de passer des paroles aux actes.

Ce texte a aujourd'hui deux demandes précises suite au travail d'amendement mené en commission sur base des nombreux avis écrits extrêmement intéressants que nous avons reçus et dont je remercie les auteurs.

Notre texte :

- Vise à améliorer et garantir le suivi des plaintes d'un citoyen via une procédure claire et surtout indépendante dans l'ensemble des zones de police et au niveau de la police fédérale afin de garantir le suivi de sa plainte et de lui donner tout le soutien et les informations nécessaires.

- Demande au gouvernement d'organiser une table ronde réunissant les acteurs concernés, afin d'identifier les éléments indispensables pour la mise en œuvre effective et efficiente de la médiation au sein de la police.

L'objectif de ce texte n'est évidemment pas, comme je l'ai dit à plusieurs reprises en commission, de considérer que la police est l'ennemie, mais au contraire de rappeler son rôle essentiel pour favoriser un sentiment de sécurité au sein de notre société, et ce, pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

J'espère que la Ministre pourra donc, avec l'ensemble des acteurs concernés, avancer rapidement sur base de ce texte.

Je remercie évidemment mes collègues qui l'ont cosigné ainsi que l'ensemble de ceux qui l'ont soutenu en commission.

Dans le prolongement de ce texte relatif à la médiation, je pense que nous devons poursuivre le travail au sein de notre assemblée afin d'instaurer à terme un portail unique et un règlement des plaintes uniforme pour le dépôt de plaintes et de dénonciations concernant la police.

Madame la Présidente, je conclurai donc mon intervention en remerciant mon collègue socialiste de Vooruit, Bert Moyaers, pour son initiative¹ législative en la matière. Un texte de loi important que j'ai donc cosigné dans le même esprit : rétablir une relation de confiance avec les citoyens et permettre aux policiers d'exercer leurs missions dans un climat favorable.

Je vous remercie pour votre attention et, je l'espère, votre soutien.

¹ <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2517/55K2517001.pdf>